

- les instruments donnés en gage à **Dépositaire** doivent, conformément à la loi, être inscrits sur un « compte spécial » placé ensuite en sous-dépôt auprès d'un organisme de liquidation ou d'un membre affilié, ce qui est le cas de KBCS ;
- le fait qu'il existe une convention (de distribution) avec des tiers par rapport à un instrument particulier ;
- dans le cas de transactions de gré à gré, le prix, à la fois avant et après la transaction, ainsi que les prix de transactions similaires afin de disposer d'une bonne base de comparaison. En l'absence de devis/transactions pouvant servir de référence, des modèles sont utilisés pour déterminer le prix.

Parallèlement à la décision d'exécuter tous les ordres par l'intermédiaire de KBCS, cette dernière est également désignée dépositaire unique.

Schématiquement, cela signifie ceci :

Financieel instrument	Tussenpersoon
Aandelen, converteerbare obligaties	KBCS
Aandelen, vastgoedfondsen en certificaten	KBCS
Contracten op grondstoffen	KBCS
Staatsobligaties of gelijkaardig: investment grade / non investment grade	KBCS
Bedrijfsobligaties: investment grade / non investment grade	KBCS
Niet-beursgenoteerde beleggingsfondsen (Netto-Inventariswaarde)	KBCS
Beursgenoteerde beleggingsfondsen	KBCS
Hedge funds, private equity, allocatiestrategieën, absolute return fondsen	KBCS
Opties	KBCS
Profieffondsen Van Lanschot	KBCS

Dépositaire ne perçoit de KBCS aucune rémunération de nature à influencer son choix de KBCS pour l'exécution des ordres.

Dans des circonstances exceptionnelles, **Dépositaire** peut avoir besoin de recourir à un intermédiaire autre que KBCS. Bien que **Dépositaire** sélectionnera cet Intermédiaire avec diligence et en respectant les critères susmentionnés, elle ne peut pas garantir, dans de telles circonstances, les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible.

Lorsque vous donnez des instructions spécifiques pour l'exécution de votre ordre, il est possible que Mercier Van Lanschot ne soit pas en mesure d'obtenir le meilleur résultat possible. Ceci est dû au fait que Mercier Van Lanschot ne peut pas appliquer les mesures qu'elle a fixées et incorporées dans sa politique. Néanmoins, Mercier Van Lanschot agit dans votre intérêt dans le cadre de l'exécution d'ordres liés à des instructions spécifiques.

5. Top 5 des intermédiaires

SMI publie chaque année sur son site web <https://www.smi.be> le top 5 des courtiers intermédiaires utilisés le plus fréquemment par type d'instrument et de service.

6. Contrôle et évaluation

Mercier Van Lanschot évalue en permanence sa collaboration avec KBCS en ce qui concerne l'exécution de vos ordres :

- Mercier Van Lanschot et KBCS se concertent régulièrement sur cette collaboration ;
- Mercier Van Lanschot évalue sa Politique d'exécution optimale et d'attribution des ordres et les instructions de travail y afférentes sur une base annuelle et en cas de changements importants ;
- Mercier Van Lanschot évalue sa sélection de KBCS en tant qu'intermédiaire sur une base annuelle et en cas de changements importants, notamment en sélectionnant un certain nombre d'ordres exécutés afin d'en contrôler l'exécution optimale et le respect des dispositions convenues avec KBCS.

Mercier Van Lanschot évalue également la présente politique et sa sélection d'intermédiaires en fonction d'événements matériels (par ex. modification importante de la législation ou des conditions de marché, incidents relevés, etc.).